

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2009

TAXE FONCIÈRE (/ 100\$ d'évaluation)

	Sept-Îles	Gallix	Moisie
Catégorie résiduelle			
Taux de la catégorie résiduelle	1.11 \$	1.11 \$	1.11 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.14 \$	0.14 \$	0.14 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.26 \$	- \$	0.21 \$
Total - Catégorie résiduelle	1.51 \$	1.25 \$	1.46 \$
Catégorie 6 logements et plus			
Taux de la catégorie 6 logements et plus	1.14 \$	1.14 \$	1.14 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.14 \$	0.14 \$	0.14 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.26 \$	- \$	0.21 \$
Total - Catégorie 6 logements et plus	1.54 \$	1.28 \$	1.49 \$
Catégorie non résidentielle			
Taux de la catégorie non résidentielle	3.00 \$	2.06 \$	2.06 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.14 \$	0.14 \$	0.14 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.26 \$	- \$	0.21 \$
Total - Catégorie non résidentielle	3.40 \$	2.20 \$	2.41 \$
Catégorie industrielle			
Taux de la catégorie industrielle	2.92 \$	2.02 \$	2.02 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.14 \$	0.14 \$	0.14 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.26 \$	- \$	0.21 \$
Total - Catégorie industrielle	3.32 \$	2.16 \$	2.37 \$

TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU

Consommation sans compteur

Pour chaque unité d'habitation	135.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	45.00 \$
Pour chaque lieu d'affaires non muni d'un compteur	135.00 \$

Consommation avec compteur

Diamètre de la conduite	Compensation pour 4 mois	Pour les premiers
16 mm	70 \$	90 918 litres
19 mm	70 \$	90 918 litres
25 mm	130 \$	181 836 litres
38 mm	230 \$	304 575 litres
50 mm	330 \$	454 590 litres
75 mm	650 \$	909 180 litres
100 mm	980 \$	1 363 770 litres
150 mm	1 980 \$	2 727 540 litres
200 mm	7 540 \$	13 637 700 litres
Compensation additionnelle de 0.24 \$ par litres excédentaires.		

Tarifs spéciaux

En considération de l'importance de leur consommation d'eau, une tarification mensuelle spéciale de 0.24 \$ par 1 000 litres pour la consommation d'eau applicable en faveur de la Compagnie minière IOC inc. et Chemin de fer QNS & L, de même qu'en faveur du consortium industriel représenté par Aluminerie Alouette inc.

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2009

TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS

Pour chaque unité d'habitation	115.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	45.00 \$
Par emplacement d'un terrain de camping	7.00 \$
Immeuble non résidentiel desservi par conteneur (1 cueillette par semaine)	
2 verges cubes	500.00 \$
4 verges cubes	1 000.00 \$
6 verges cubes	1 500.00 \$
Immeuble non résidentiel non desservi par conteneur d'acier (par 100\$ d'évaluation, sujet à une compensation minimale de 115 \$)	0.25 \$

COMPENSATION

Travaux d'égout (Plage Ferguson)	250.00 \$
Travaux d'assainissement - SQAÉ (Gallix)	50.00 \$
Travaux d'assainissement - PADEM (Moisie)	30.00 \$
Travaux d'aménagement - Puits d'alimentation Station de Moisie	220.00 \$

TARIFICATION ADDITIONNELLE

Suivant le décret 106-2003 du 6 février 2003 relativement au regroupement des anciennes Villes de Sept-Îles et de Moisie ainsi que de la Municipalité de Gallix, des tarifications additionnelles sont exigées de certains usagers. Ces tarifications additionnelles ont décrues au rythme d'un sixième (1/6) par année, 2009 sera la dernière année.

Entretien du réseau d'égout - Gallix (Diminution de 30 \$ / année)	30.00 \$
Entretien du réseau d'égout - Moisie (Diminution de 28 \$ / année)	28.00 \$
Enlèvement de la neige et voirie - Moisie	
Immeuble avec bâtisse (Diminution de 33.25 \$ / année)	33.25 \$
Terrain vacant (Diminution de 6.25\$ par année)	6.26 \$
Terrain à grande surface - 100 acres ² et plus (Diminution de 0.28\$ / année)	0.27 \$ par acre ²